

LE DROIT PUBLIC DE L'ÉGLISE

PAR Mgr LOUIS ADOLPHE PAQUET

Mgr L. A. Paquet continue ses belles et opportunes études sur le droit public de l'Église.

Après avoir exposé les principes généraux et traité de l'Église et l'Éducation, l'auteur publie, à Québec, un troisième volume intitulé l'organisation religieuse et le pouvoir civil. Il est partagé en quatre parties qui développent les titres suivants : Des degrés hiérarchiques, Du Droit corporatif, Des biens temporels et de l'Immunité ecclésiastique. Suit un fort intéressant appendice d'une vingtaine de pages, en petits caractères, qui contient une brève histoire et un exposé des conditions actuelles de la situation juridique de l'Église en face de l'État sur les questions précédentes, depuis la fondation de la colonie.

Comme tous les écrits du distingué Prélat ce nouvel ouvrage se recommande par l'abondance et la sûreté de la doctrine, par la richesse de l'information, par l'élévation de la pensée et la noble gravité du langage.

A ces qualités habituelles s'ajoute l'intérêt spécial des sujets traités.

A noter entr'autres deux beaux chapitres sur le pouvoir temporel des Papes, défendu autrefois par l'héroïsme de nos zouaves pontificaux, et ici, par la forte raison du philosophe et du théologien. Non seulement les publicistes doivent travailler par la diffusion des vrais principes à la solution de la question romaine, mais encore tous les fidèles doivent y collaborer par leurs constantes prières en faveur de leur Père Commun, le Vicaire du Christ.

La section sur le Droit de l'Église aux biens temporels et sur l'administration de ces biens est d'un intérêt toujours actuel. Si la saine doctrine sur ces différents points était plus connue ou mieux comprise, n'éviterait-on pas des démarches regrettables ou des assertions erronées, capables de compromettre les causes les plus justes, les plus chères revendications ?